

**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 4 JUILLET 2016  
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

MAIRIE DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 27 juin 2016 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, le **04 juillet 2016 à 18h15** sous la présidence de **Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et, M. BRETON, M.F MIALLET, A-L FLETY, J. DEBELLEMANIERE, F. THOMAS, et, D. BARI, Adjointes Municipaux, A. PAUFERT, T. TEK, M. ALLIOT, M. KESSAB, M-Th BETTIOL, C. TONDU, D. JACQUIN, A. NOLY, M-CH. PERROTIN, I. FOUILLOT, M. BAUDRY, J-L. GULOT, H. NAJI et Ch. DEVAUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : S. CHEVALLIER (pouvoir M. BRETON), B. ANTOINE (pouvoir A-L. FLETY), V. JOLY (pouvoir M-T. BETTIOL), F. BERGELIN YONNET (pouvoir M-F. MIALLET), P. LAMARCHE (pouvoir J. DEBELLEMANIERE), M. PAQUIS (pouvoir H. NAJI) et Ch. VERHILLE (pouvoir C. DEVAUX), Conseillers Municipaux.

Etait absent : M. ROUSSELET, adjoint municipal (arrivé en cours de séance)

Secrétaire de séance : A. NOLY

◇◇◇◇◇

CM/2016/07/01

**EXCUSES ET POUVOIRS**

*Monsieur le Maire* présente les excuses de *Madame Virginie JOLY, Bénédicte ANTOINE, Frédérique BERGELIN YONNET, Patrick LAMARCHE, Serge CHEVALIER, Martine PAQUIS, Christine VERILLE, Conseillers Municipaux.*

et donne lecture des pouvoirs établis par :

- **Madame Virginie JOLY**  
en faveur de **Marie-Thérèse BETTIOL**
- **Madame Bénédicte ANTOINE**  
en faveur de **Anne-Laure FLETY**
- **Madame Frédérique BERGELIN YONNET**  
en faveur de **Marie-Françoise MIALLET**
- **Monsieur Patrick LAMARCHE**  
en faveur de **Jocelyne DEBELLEMANIERE**
- **Monsieur Serge CHEVALIER**  
en faveur de **Marie BRETON**
- **Madame Martine PAQUIS**  
en faveur de **Hicham NAJI**
- **Madame Christine VERHILLE**  
en faveur de **Christian DEVAUX**

CM/2016/07/02

**SECRETAIRE DE SEANCE ET COMPTE RENDU**

Sur proposition de *Monsieur le Maire*

- *Madame Annick NOLY*

*à l'unanimité*, est désignée secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire* demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 23 mai 2016.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- *adopte le compte rendu de la séance*

Questions diverses : *Information sur le concours des maisons fleuries, réunion ADMR et concours photo (Marie Breton) ; Travaux quai Saint Esprit (Michel Baudry) ; Sécurité Euro 2016 (Monsieur le Maire)*

CM/2016/07/03

**AFFAIRES FINANCIERES**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2016**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT**, *Maire* rappelle les différentes étapes intervenant en matière d'élaboration et de vote des documents budgétaires :

- ✓ en décembre, un **débat d'orientation budgétaire** a lieu au sein du conseil municipal, afin de définir les projets de l'année suivante. Ce débat ne porte que sur les réalisations envisagées, et en aucun cas sur des inscriptions de crédits,
- ✓ en février, vote du **budget primitif**, qui permet ainsi d'engager des opérations dès le début de l'année, source, très souvent, d'économies lors de la passation des marchés,
- ✓ avant le 31 mars, fixation des taux d'imposition. Cette décision ne peut pas être prise avant cette date, les bases des différentes taxes n'étant communiquées que courant février,
- ✓ en mai, vote du **compte administratif** de l'exercice précédent,
- ✓ en juillet, vote du **budget supplémentaire**, qui prend en compte les résultats de l'année N-1 ainsi que les montants définitifs des dotations et produits des taxes qui ne pouvaient, lors de l'établissement du budget primitif, qu'être des estimations.

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2016 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement
- **Recettes** :

- excédent 2015 reporté :	723 621.96 €
- Réajustement des prévisions :	- 37 000.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>686 021.96 €</b>

- **Dépenses** :

- virement à section d'investissement:	222 983.36 €
--	--------------

---

- réajustement des prévisions :	463 038.60 €
<b>TOTAL :</b>	<b>686 021.96 €</b>

■ Section d'investissement

- **Recettes :**

- affectation du résultat 2015 :	1 015 171,08 €
- virement de fonctionnement :	222 983,96 €
- réajustement des prévisions :	1 096 162,68 €

**TOTAL :** **2 334 317.72 €**

- **Dépenses INVESTISSEMENTS :**

- crédits 2015 reportés :	1 015 171,08 €
- réajustement des dépenses :	1 319 146.64 €

**TOTAL** **2 334 317.72 €**

Ce projet de budget supplémentaire de l'exercice 2016 a été examiné par la Commission Municipale des finances au cours de sa réunion du 29 juin 2016.

**Recette de fonctionnement**

Christian Devaux évoque les 29.000 € de l'Etat suite à l'accueil des familles syriennes.

Monsieur le Maire précise que la ville perçoit cette somme soit 1.000 €/personne accueillie en se référant au courrier de Madame la Préfète reçu le 6 juin 2016.

Christian Devaux demande quelle en sera l'utilisation pensant que c'est pour les réfugiés.

Marie Breton répond que seule la ville touche cette aide.

Christian Devaux fait alors référence aux bénévoles qui viennent en aide aux Syriens.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil est réuni ce soir pour voter le BS ; quant à l'amélioration des conditions des Syriens, seul le CADA est mandaté par l'Etat. Il informe toutefois l'assemblée que Marie-Thérèse Bettiol, conseillère municipale, est une des interlocutrices en plus du collectif de bénévoles qui peut intégrer le comité bénévole géré par l'Association Hygiène Sociale de Franche Comté (AHS FC). Monsieur le Maire ajoute que les demandes des Syriens requièrent beaucoup d'attention et de coordination.

Marie-Thérèse Bettiol soulève le problème de la scolarisation des enfants et précise que les parents ne suivent pas forcément les conseils des professionnels. Ils ont une grande difficulté à s'adapter à la vie ici.

Christian Devaux confie que lorsqu'il voit la volonté des bénévoles à faire avancer les choses, il a l'impression de manquer à son devoir d'élu.

Marie-Thérèse Bettiol indique que la grande difficulté dans ce dossier c'est la multitude d'intervenants externes. Il faut laisser le CADA faire.

Christian Devaux dit que les bénévoles font beaucoup.

Monsieur le Maire martèle que c'est au CADA d'agir car ce sont des professionnels habitués à ce genre de situations complexes. Il avoue que si cet organisme n'avait pas été intégré, il n'aurait pas accepté cet accueil. Chacun a sa place. Si tout le monde intervient, c'est un vrai marasme.

Christian Devaux explique que c'est bien le sens de sa question ; ce sont les points de rencontre qui manquent entre l'officiel et l'informel. Il ajoute que ce sont des enfants et des adultes qui ont vécu la guerre donc il faut être large d'esprit surtout en ce qui concerne leur adaptation.

Marie-Thérèse Bettiol dit en être bien consciente.

Frantz Thomas apporte une note positive en racontant l'histoire de cette famille syrienne venue chercher des cartes de résidents graylois au service animation et culture. Ils ont la volonté à leur rythme de s'intégrer.

Jean Claude Gulot pose une question sur le compte 7478 (+83.400 €).

Monsieur le Maire lui répond qu'une réponse écrite lui sera faite.

Jean Claude Gulot pose une autre question sur le compte 7419 sur le remboursement du personnel (40.000€).

Monsieur le Maire répond que cette somme correspond aussi aux arrêts maladie. Monsieur le Maire précise que la vue d'ensemble sur le fonctionnement du personnel a été vue lors du CA en mai dernier et que cela peut être également vue lors de la commission finances.

Hicham Naji dit être d'accord sur la baisse de la dotation de l'Etat. Il se pose la question du nombre de la population légale sur la DGF en 2016 et en 2015 et demande à l'avoir.

Anne-Laure Fléty souligne que ce sont des points à voir en commission finances...

Hicham Naji répond par l'affirmative.

Anne Laure Fléty répond qu'il faut y venir alors.

Hicham Naji indique qu'il y a la part de la perte de population qui compte aussi dans cette baisse de la population.

Monsieur le Maire dit être d'accord avec lui et précise que même si la population baisse, la dotation baisse aussi. Il ajoute que vu le nombre de déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie et le marché immobilier en hausse, il espère qu'il y aura une augmentation de la population.

### **Dépense de fonctionnement**

Christian Devaux demande si les guinguettes vont coûter à chaque fois 1.000 €

Frantz Thomas dit ne pas comprendre sa question car celle qui va avoir lieu samedi 9 juillet a bien une ligne budgétaire de 1.000 €. Et cela n'a rien à voir avec les guinguettes nocturnes théâtralisées pour lesquelles une subvention est accordée à la Cie Théâtre EnVie en échange d'animation.

Monsieur le Maire ajoute que c'est pour cette raison qu'ils ont souhaité avoir des intitulés différents.

Hicham Naji demande à avoir le bilan des Rives dansantes.

Frantz Thomas répond ne pas l'avoir pour l'instant mais précise qu'hélas il est négatif car pas l'influence espérée ce soir-là. Il dit avoir été dépité avec aucun retour des maires et du potentiel de la population du territoire intercommunal. Il dit que cette opération ne sera pas réitérée avec la CCVG car elle n'a pas fonctionné et les personnes intéressées ne sont pas venues. Il précise que le budget estimé est entre 3.000 et 4.000 €. C'est un flop. C'est pourquoi, les animations extérieures futures la saison à venir seront limitées.

Monsieur le Maire confirme que c'est ce qu'il a demandé pour les prochains rendez-vous culturels, moins fréquents mais plus impactant sur le public.

Frantz Thomas dit essayer de récupérer une partie de la population intercommunale et être plus visible.

Hicham Naji demande si le budget sera partagé entre la CCVG et la ville.

Frantz Thomas répond par l'affirmative.

Michel Alliot précise qu'il existe une convention Contre Z'Ut DRAC et CCVG.

Jean Claude Gulot pose une question sur le compte 6132 entre le BP, le BS et le CA.

Marie Breton répond qu'il y a la commission finances pour cela.

Jean Claude Gulot répond que si à chaque fois on lui renvoie cette réponse... Il dit que la commission finances n'est pas ouverte à tous les élus

Marie Françoise Miallet rétorque qu'il faut alors supprimer la commission finances.

Monsieur le Maire répond qu'il travaille en étroite collaboration avec en totale efficience avec Madame la trésorière ; tout est noté. Il répond à l'élu que s'il veut donner ses questions avant le conseil, il peut le faire afin de pouvoir lui répondre le moment venu.

Monsieur le Maire ajoute qu'il veut bien être jugé mais il y a des effets d'annonce ; il ne veut surtout pas rentrer dans la polémique ; il répond aux besoins des services qui n'ont pas eu le nécessaire au BP. Ce qui est écrit dans le BS répond aussi aux besoins émanant des Graylois lors des réunions de quartiers.

Jean Claude Gulot dit qu'à ce moment-là, on ne fait pas de BS...

Monsieur le Maire rétorque que c'est possible.

Michel Alliot prend la parole et dit qu'effectivement c'est possible mais à chaque fois le conseil devra voter des décisions modificatives ; le BS c'est plus simple et ajoute qu'il devrait déjà être voté... Il ajoute que l'opposition pose des questions qui ne sont pas sur le BS mais le BP. La réponse ne peut pas être donnée ce soir.

Après lecture des dépenses d'investissement et des recettes d'investissement par le Maire il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré section par section, le Conseil Municipal, ***par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (groupe GRAY DEMAIN)***

■ **ACCEPTÉ** le budget supplémentaire 2016

CM/2016/07/04

**AFFAIRES FINANCIERES**

**PERTE DE CHANGES SUR LES EMPRUNTS SUISSES**

**Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire**, informe l'assemblée que suite à la renégociation des 2 emprunts en francs suisses (MPH226995CHF et MPH258402CHF – contrats DEXIA) décidé en 2015, un nouvel emprunt en euro a été souscrit auprès de DEXIA et selon la banque, le capital restant dû qui devrait être inscrit au compte de 1643 pour ces 2 emprunts est de 445 346.64 €. Or, le compte 1643 présente à ce jour un solde créditeur de 440 816.38 €. Il y a donc une différence de 4 530.26 €.

L'origine de cette différence proviendrait de pertes de change non constatées lors des remboursements de prêts en francs suisse par le passé.

Par conséquent, il convient de réajuster le solde du compte 1643 à hauteur de 4 530.26 € et donc de constater une dépense en section de fonctionnement au compte 666/042 pour 4 530.26 € et une recette en section d'investissement au compte 1643/040 pour 4 530.26€

Hicham Naji dit que, sans faire de polémique sur le refinancement de la dette, il en avait parlé lors d'un conseil et qu'il regrette que quand il avait fait la réflexion en février dernier, la ville n'avait pas agi. Il constate que maintenant il y a eu une réaction et que c'est tant mieux.

Hicham Naji s'interroge sur les pertes de la ville. Il constate que les pertes de change à partir de 2011 ont grimpé.

Michel Alliot rappelle que les pertes de change se portent aussi sur le capital.

Hicham Naji dit que l'on n'a pas constaté ces pertes au BP et qu'elles arrivent en pleine figure.

Michel Alliot répond en constatant que : 1. la ville de Gray n'a pas perdu et 2. renvoie l'élu à l'article de l'Est Républicain qui avait les chiffres. Il rappelle qu'il est intéressant de renégocier maintenant car le taux a considérablement baissé. Il dit qu'aujourd'hui c'est une opération d'ordre.

Il précise que si la ville avait emprunté avec les taux fixes en euros de l'époque (en 2004 pour 300.000 € à 3.40% et pour 2009 pour 500.000 € à 4.85%) c'est 206.113 € d'intérêts à fin 2014. Or les pertes de change sur les intérêts et le capital avec le remboursement des intérêts à la même date ont coûté 134.131 €. Il rajoute qu'il fallait surveiller jusque fin 2014, et qu'avec un taux de 1.16%, il y avait intérêt en 2015 avec un franc suisse fluctuant à renégocier.

Hicham Naji répond que c'est ce qu'on a toujours dit et on a eu raison d'en parler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (groupe GRAY DEMAIN)**

- **ACCEPTE** de constater ces pertes de change de la façon ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'inscrire dans le BS 2016

CM/2016/07/05

**AFFAIRES FINANCIERES**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (Notre) et qui prévoit un seuil de 15.000 habitants par Communauté de Communes, avec une modulation de 6.485 habitants pour la Haute-Saône compte tenu de sa densité.

La loi prévoit, également, qu'au 31 mars 2016 après consultations des conseils municipaux concernés, le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) réorganise le département en statuant sur les communautés de communes en dessous du seuil.

C'est le cas de la Communauté de Communes voisine du Val de PESMES (CCVP) dont le projet de SDCI prévoit l'intégration des communes d'ARSANS, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, CHEVIGNEY, LA GRANDE RESIE, LA RESIE SAINT-MARTIN, LIEUCOURT, PESMES, SAUVIGNEY-LES-PESMES, VADANS, VALAY et VENERE au sein de la Communauté de Communes VAL de GRAY (CCVG).

Le SDCI, a été décidé par arrêté préfectoral le 30 mars 2016. Le conseil municipal de GRAY doit se prononcer, faute de quoi cette proposition sera réputée adoptée par la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCUEILLE** au sein de la CCVG les communes de la CC Val de Pesmes qui doivent intégrer une communauté de communes par le fait de la loi NOTRE.

CM/2016/07/06

**AFFAIRES FINANCIERES**

**CONVENTION BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)**

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire*, indique à l'assemblée que la ville de GRAY a toujours soutenu les actions du Bureau d'Information Jeunesse (BIJ). Elle hébergeait et participait financièrement au poste de l'agent administratif.

Le BIJ a intégré les locaux de la Communauté de Communes val de Gray (CCVG) et reste au service de tous les jeunes du secteur graylois.

La CCVG n'ayant pas la compétence, ne peut se substituer à la Ville. Pour autant, la ville de GRAY pourrait participer financièrement à hauteur de son nombre d'habitants et les autres communes pourraient en faire de même.

Anne-Laure Fléty demande à avoir le rapport d'activité de la structure.

Monsieur le Maire répond qu'il sera donné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** la participation au BIJ pour l'année 2016 de **7.665,16 €**, correspondant au financement du poste ramené à la population de la Ville de GRAY
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention **pour une durée de trois ans.**

CM/2016/07/07

**AFFAIRES FINANCIERES**

**TARIF DU BOIS**

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire* informe l'assemblée que des arbres de l'avenue Maréchal Leclerc ont été coupés devant le collège Romé-de-l'Isle et qu'il convient de fixer le tarif pour la vente du bois (peupliers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **DECIDE** de vendre le bois à **28 €/ tonne**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre un titre à l'encontre de l'acheteur

CM/2016/07/08

**AFFAIRES FINANCIERES**

**TARIF JOURNEE SEDUCTION CULTURELLE**

Monsieur Frantz THOMAS, *Adjoint au Maire délégué à la culture et au patrimoine* informe l'assemblée que la ville de Gray organisera le 24 juillet 2016 une manifestation intitulée « journée séduction culturelle » et qu'il convient de fixer le tarif.

Frantz Thomas donne le programme complet de cette journée et dit qu'avec 50 personnes inscrites, la manifestation est auto financée et attend tous les conseillers municipaux.

Michel Baudry demande si le tarif de 39€ comprend le repas.

Frantz Thomas répond que oui.

Marie-Thérèse Bettiol demande s'il y a assez de place à la Prévôté pour contenir 50 personnes.

Frantz Thomas confirme qu'à 50 personnes, il stoppe les inscriptions.

Christian Devaux émet une réflexion sur le budget de 3.500 € alloué à cette animation pour couvrir les avances. Il trouve que 39€ par personne est cher par rapport à la population.

Frantz Thomas répond que ce n'est pas une animation populaire toutefois il en faut pour tous les goûts.

Monsieur le Maire ajoute que le plus important c'est la communication de l'événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **DECIDE** de fixer le tarif à **39 €/personne** pour la journée
- **CHARGE** le service animation d'encaisser ces sommes sur sa régie

CM/2016/07/09

**AFFAIRES FINANCIERES**

**VENTE DE LA PARCELLE AX 376**

Monsieur Denis BARI, *Adjoint à l'urbanisme et aux travaux* indique à l'assemblée que la parcelle AX376 d'une contenance de 93 CA est voisine des parcelles de M. et Mme LOMBARDOT et qu'elle constitue une enclave. La Ville est prête à procéder à la vente sur la base du prix fixé par les domaines afin de régulariser la situation en vendant une partie du domaine public longeant la parcelle.

Considérant que la parcelle dont il s'agit n'est pas susceptible, dans l'état actuel, de faire l'objet d'un bail à terme ; qu'elle a néanmoins une valeur de convenance pour certains propriétaires ; que la commune n'a pas besoin de la garder dans son patrimoine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** le déclassement de la pointe longeant la parcelle AX376 et la vendre
- **ACCEPTE** la vente du terrain AX376 et la pointe longeant cette parcelle **au profit de M. et Mme Vincent LOMBARDOT**, le prix fixé à **350 €** + les frais de notaire à la charge de l'acheteur + les frais d'entretien éventuels
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du code général des collectivités territoriales ;



CM/2016/07/10

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**SUBVENTION TRIVAL DE GRAY**

**Monsieur Matthieu ROUSSELET**, *Adjoint aux Sports* et animations extérieures indique à l'assemblée que GRAY a la chance d'accueillir une épreuve du Championnat de France de TRIATHLON le 14 juillet prochain.

L'association TRIVAL DE GRAY, présidée par Stéphane CATALOT, a sollicité auprès de la Ville de GRAY, une aide financière de **25.000 €**, afin que la Fédération donne son accord. Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet intercommunal, départemental, régional et même national, il y a un réel intérêt aux côtés des autres financeurs que la commune puisse aider.

Michel Baudry reconnaît qu'il est intéressant pour Gray de recevoir cette manifestation. Toutefois il se demande si, du coup, d'autres clubs ne vont pas en profiter pour demander une telle organisation à la ville.

Matthieu Rousselet souhaite justement que d'autres clubs puissent organiser des événements de ce genre. Il confie d'ailleurs que le club de canoë-kayak organisera en septembre 2017 un championnat de France.

Michel Baudry propose une communication auprès des clubs indiquant que la ville encourage à faire ce genre de manifestation, par exemple, des épreuves nationales de la pêche.

Monsieur le Maire rappelle que Gray figure parmi les plus grandes villes de France à être organisatrice de ce Grand Prix de Triathlon. Il ajoute que la compétition va être de grande qualité et rappelle que le budget est assez exceptionnel avec 76.000 €. Le Maire est prêt à accompagner toutes les belles épreuves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCORDE** à l'association « TRIVAL DE GRAY » une subvention de **15.000 €** pour la compétition 2016. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires

CM/2016/07/11

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**SUBVENTION FESTIVAL ROLLING SAONE**

**Monsieur Frantz THOMAS**, *Adjoint au Maire délégué à la culture et au patrimoine* rappelle que le Festival ROLLING SAONE est un événement majeur de notre ville et au-delà de la Région Franche-Comté.

L'association Rolling Saône, présidée par Mr Pierre-Yves CHANAUX, a sollicité auprès de la Ville de GRAY, une aide financière de **20.000 €**. Le festival a été un réel succès pour son dixième anniversaire et a rassemblé plus de 16.000 festivaliers. Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Christian Devaux dit que le compte de résultat 2016 leur a été donné. Il demande si les 20.000 € sont un prévisionnel pour 2017.

Frantz Thomas explique que c'est en partie du prévisionnel.

Hicham Naji déclare que tant qu'ils n'auront pas le budget sous les yeux, ils ne voteront pas la délibération.

Frantz Thomas dit comprendre mais n'est pas à même de faire cette chose-là.

Monsieur le Maire intervient et demande à ce que la part des choses soit faite. Pour le trival de Gray vous dites ok pour la délibération, et pour Rolling Saône vous ne voulez pas. Il ajoute que la ville a de la chance d'avoir un événement qui fonctionne bien et qui fédère par rapport à une chute libre actuelle de la culture. Il précise qu'avec un budget de 600.000 € le bilan ne se fait pas si vite. S'il a été donné vendredi dernier c'est vraiment parce que c'est un gros budget. L'Ag de rolling Saône était prévue vendredi mais a été reportée à janvier prochain. C'est une association qui fonctionnera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre car beaucoup de taxes...

Hicham Naji dit que s'il avait eu le bilan même ce matin, il n'y aurait pas eu de souci, il peut comprendre.

Monsieur le Maire atteste qu'il y a des personnes de contrôle.

Monsieur Christophe LAURENÇOT et Monsieur Matthieu ROUSSELET ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (JL. GULOT et H. NAJI)*

- **ACCORDE** à l'association « ROLLING SAONE » une subvention de **20.000 €** pour le festival 2016. Cette dépense sera imputée à l'article 6574
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires

CM/2016/07/12

**RESSOURCES HUMAINES**

**MISE A DISPOSITION PERSONNEL – DST ET DRH A LA CCVG**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L.5211-39-1 ;

**Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire** expose que la situation de ville centre a amené la commune de GRAY à développer depuis des décennies de nombreux services municipaux aptes à répondre non seulement aux attentes de ses habitants mais également à ceux du bassin qui bénéficient des fonctions centrales, notamment en termes d'emplois, de commerces, de services publics et privés, ainsi qu'aux besoins des entreprises qui exercent leur activité sur ce territoire.

La Ville de GRAY en lien avec la CCVG a développé de nombreuses coopérations depuis plusieurs années avec l'intervention régulière des agents des services techniques, de la police municipale, du pôle entretien, de l'informatique... coopération se voyant renforcer par la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 ainsi que par l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014, l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales qui oblige à avoir un schéma de mutualisation des services.

Outre l'efficiency recherchée entre les structures, les communes ont tout intérêt à participer à son élaboration avec l'intercommunalité d'autant que la dotation globale de fonctionnement (DGF) soit une partie des recettes des collectivités, sera attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services, introduit par la loi MAPAM.

Ainsi, dans le respect de la qualité du service public et du statut de la fonction publique territoriale, la mutualisation, sous les différentes formes qu'elle peut prendre, constitue pour les communes, un moyen de retrouver des marges de manœuvre financières dans un contexte budgétaire dégradé.

C'est donc dans cette dynamique qu'à l'issue de réunions de travail entre la Ville de GRAY et la CCVG, il a été acté, la mutualisation du Directeur des Services Techniques (DST) à 50% et de la Directrice des Ressources Humaines (DRH) à 25% également à compter du 01 septembre 2016.

Cette nouvelle étape permettra d'apporter une réponse plus adaptée aux nouveaux défis, enjeux du territoire, au nouvel environnement des collectivités, tout en maintenant un niveau de service au public de qualité à la Ville de GRAY conformément à nos démarches qualité ISO 9001 et ISO 14001.

S'en suivront des ajustements concernant ces nouvelles organisations ainsi que la poursuite des réflexions de mutualisation sur d'autres secteurs d'activité, faisant de notre collectivité une structure souple et adaptable sachant répondre aux nouveaux enjeux dans le respect des équilibres budgétaires.

**Monsieur le Maire** propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec la CCVG :

- Une convention de mise à disposition pour un ingénieur principal de la commune de GRAY auprès de la CCVG à 50% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016
- Une convention de mise à disposition pour un attaché de la commune de GRAY auprès de la CCVG à 25% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Les conventions précisent : les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune de GRAY. L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'urgence, qu'il y aura des réunions de travail au préalable avec un comité de pilotage mutualisation composé de représentants du personnel, des directeurs ST et RH et des directeurs généraux.

Denis Bari ajoute que le poste d'ingénieur ne sera pas mis en application tant que le recrutement lancé par la CCVG n'aura pas abouti.

Hicham Naji trouve que la fiche de poste de l'ingénieur est colossale.

Monsieur le Maire explique que le schéma de mutualisation va être élaboré avec un soin particulier à la dimension humaine.

Hicham Naji remarque que chaque agent pourra résilier la mutualisation.

Monsieur le Maire dit avoir été prudent et que la convention n'est que d'un an.

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** cette mise à disposition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Ville la convention de mise à disposition

CM/2016/07/13

**AFFAIRES CULTURELLES**

**TARIFS – COMPAGNIE THEATRE ENVIE**

**Monsieur Frantz THOMAS**, *adjoint au Maire, délégué à la Culture et au Patrimoine* informe le conseil que la Ville de Gray a sollicité la Compagnie Théâtre EnVie dans le cadre de son partenariat contractualisé par une convention pour réaliser une animation intitulée « La belle époque de la guinguette » les 15 et 29 juillet ainsi que les 19 et 27 août 2016.

Un droit d'entrée de **5,00 €** est demandé aux participants et la gratuité accordée pour les jeunes de moins de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** le tarif proposé ci-dessus

CM/2016/07/14

**AFFAIRES PETITE ENFANCE**

**PLAN DE FINANCEMENT POLE ENFANCE**

**Madame Anne-Laure FLETY**, *Adjointe déléguée à la petite enfance et à la réussite éducative*, indique à l'assemblée que le projet de financement de la structure petite enfance se termine.

Les travaux porteront sur la restructuration du bâtiment existant (559 m<sup>2</sup> environ). Un espace dédié aux différents partenaires (PMI, CAF...) est envisagé afin de faciliter les démarches des parents qui trouveront ainsi réunis en un même lieu tous les interlocuteurs « enfance ».

Une attention particulière sera portée sur tout ce qui concerne les performances énergétiques, acoustiques, etc. Le projet concerne également l'aménagement des espaces extérieurs tels que : parking, aire de jeux sécurisée et close...

Les travaux se dérouleront de début juillet 2016 à janvier 2017. Le conseil municipal avait donné son accord sur deux plans de financement lors de la séance municipale du 9 février 2015 et du 23 mai 2016. Après de nouvelles décisions avec les partenaires, le coût total des travaux est évalué à **1.482.000€ HT** (avec Maitrise d'œuvre).

Le plan de financement pourrait être celui-là sous réserve des réponses des financeurs (en souligné l'accord obtenu des financeurs):

➤ DETR et INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL = 30,79 %	= <u>490.000 €</u>
➤ CAF = 22,91 %	= <u>339 600 €</u>
➤ EFFILOGIS – ETUDE	= <u>30 000 €</u>

➤ EFFILOGIS – TRAVAUX	= 80 000 €
➤ FEADER – Appel à projet = (pour aller à 70%), 6,60 %	= 97.800 €
➤ Autofinancement	= 444 600 €

Hicham Naji demande s'il y a eu des refinancements

Anne-Laure Fléty répond par l'affirmative notamment de la CAF qui a reconsidéré son aide.

Hicham Naji constate que l'auto-financement baisse également comme le FEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **SOLLICITE** toute subvention possible d'organismes publics (Europe, Conseil Général...)
- **CONFIRME** la demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR 2016 et de l'Investissement Public Local.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Madame la Présidente de Région au titre d'EFFILOGIS et au titre de l'appel à projet FEADER au titre INVESTISSEMENTS DANS LA MISE EN PLACE, L'AMELIORATION ET LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE BASE POUR LA POPULATION RURALE
- **SOLLICITE** des aides de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Saône
- **ACCEPTTE** les dons pour ce projet

CM/2016/07/15

**AFFAIRES PETITE ENFANCE**

**PROJET DE CONVENTION CAF 70 – PETIT PIERROT**

*Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance et à la réussite éducative* informe l'assemblée de l'avis favorable de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour le transfert du jardin d'éveil à la Ville de Gray.

Pour cela, la mairie a sollicité la CAF afin d'établir une convention d'Etablissement Accueil du Jeune Enfant (en cours d'élaboration) pour que le jardin d'éveil « Le petit Pierrot » devienne ainsi un jardin d'enfants sous la gestion du multi accueil municipal.

Christian Devaux dit ne pas avoir la convention.

Anne-Laure Fléty explique qu'en fait elle est en cours d'élaboration, c'est un dossier rédigé par les services, ce n'est pas une convention type.

Hicham Naji dit vouloir un budget pour le Petit pierrot.

Monsieur le Maire répond que c'est possible avec la compta analytique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (J-L. GULOT et H. NAJI)*

- **ACCEPTTE** cette délibération,
- **CONFIRME** à la CAF l'élaboration de la convention d'Etablissement Accueil du Jeune Enfant

CM/2016/07/16

**AFFAIRES PETITE ENFANCE**

**CONVENTION PRESTATION CAP'GRAY – RECREA'GRAY**

Madame Anne-Laure FLETY, adjointe au maire déléguée à l'enfance et à la réussite éducative au Conseil Municipal propose que la convention prestation de Cap'Gray aux ateliers TAP faite pour l'année scolaire 2014/2015 soit reconduite pour l'année 2015/2016, sans quoi les factures de prestation de Cap'Gray ne peuvent être réglées.

En outre, l'adjointe propose une nouvelle convention pour l'année 2016/2017 comptant pour une période de 3 ans.

Jean-Claude Gulot remercie Madame Miallet pour son travail en tant que présidente de Cap'Gray et fait le discours suivant : « *J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier Mme Miallet pour le travail qu'elle a effectué avec ses équipes au sein de Cap Gray, surtout avec la situation qu'elle avait trouvé en arrivant et même si tous les problèmes ne sont pas réglés nous avons pu voir lors de la dernière réunion que le chemin paraissait plus sur et que l'ambiance actuelle permettait de proposer des actions très intéressantes et c'est pour cela que je n'ai pas souhaité continuer à faire partie du ca car comme le demande l'étude qui à été faite par le DLA il faut moins de représentation de la mairie surtout maintenant que cela va mieux.*

*Mais, il y a un point qui cependant m'inquiète En effet Cap Gray en d'autres lieux subit des attaques incessantes et cela, pas à cause du travail qui est fourni, mais plus grave pour moi je pense que cela est du à ce que représente notre centre social.*

*En effet Cap gray est un lieu ouvert à tous, multiculturel, multiracial et multiconfessionnel à l'opposé du communautarisme et je pense que c'est là que se situe le fait de ces attaques.*

*Je viens donc vous alerter et vous dire qu'il ne suffit pas de donner une salle à n'importe quelle association pour penser que l'on aura la paix sociale car malheureusement partout ou cela s'est passé comme cela, et les études le démontrent, il en est ressorti ce que nous avons pu voir par exemple dans certains quartiers de Belgique.*

*Donc je dis qu'il ne faut pas jouer avec le feu car à la fin on fini par se brûler même si je l'espère nous n'en sommes encore pas à ce point.»*

Monsieur le Maire corrobore ce qui est dit par rapport au travail de la présidente.

Par contre, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

Concernant la démission de l' élu du CA de Cap'Gray, Monsieur le Maire l'entend.

Monsieur le Maire répond que la présidente à, en effet, bien travaillé et l'action DLA engagée va permettre une progression de Cap'Gray. Il précise que le centre social est et restera ouvert à tous. Il précise que la salle mis à disposition de l'association sera aussi investie par les Petits Débrouillards en août et par les réunions du Conseil Citoyen. Le Maire précise également qu'il veut jouer l'ouverture et reste aussi vigilant.

Sur le fait que Cap'Gray est ouvert à tous, Monsieur le Maire assure que tout sera fait pour que cela soit pérennisé dans les meilleurs délais.

Pour le reste, Monsieur le Maire dit être très au fait de ce qu'il se passe en étroite collaboration avec la Préfecture. La France est en état d'urgence et le Maire assure savoir ce qu'il se dit et ce qu'il se fait.

Monsieur le Maire remercie l' élu pour son discours et lui assure que sa porte en mairie lui sera toujours ouverte pour discuter. Il termine en disant qu'il ne faut pas tomber dans l'excès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** ces conventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ces adjoints tous les documents s'y affèrent

CM/2016/07/17

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**PÔLE ENFANCE AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**Monsieur Denis BARI**, *Adjoint au Maire délégué aux Travaux et à l'Urbanisme*, rappelle à l'assemblée que le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle petite enfance a été attribué au Cabinet SERGE ROUX de Dole pour un montant de **84 150.00 € HT**.

Les marchés de travaux ayant été attribués pour un montant définitif de **1 060 956, 61 € HT**, il convient donc de réévaluer le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre comme suit :

Montant du marché initial : **84 150.00 € HT**

Montant définitif des travaux : **1 060 956.61 € HT**

Taux des honoraires : 8.50 %

Nouveau montant des honoraires : **90 181.31 € HT**

La commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2016 a émis un avis **FAVORABLE** à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer et régler les pièces de l'avenant correspondant.

CM/2016/07/18

**AFFAIRES DIVERSES**

**EXPLOITATION CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

**Monsieur Denis BARI**, *Adjoint au Maire délégué aux Travaux et à l'Urbanisme*, informe l'Assemblée que le contrat liant la ville de Gray à la Société DALKIA France, pour l'exploitation des chaufferies assurant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des différents bâtiments communaux est arrivé à expiration le 30 juin 2016. Une consultation a été lancée le 19 avril 2016 par appel d'offres ouvert.

Ce nouveau marché fait l'objet d'un regroupement des installations de chauffage des bâtiments communaux Ville de Gray et des bâtiments de la Communauté de Communes Val de Gray. La commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2016 a attribué le marché à la **Société DALKIA FRANCE – AGENCE DE BELFORT (90000)**

Montants retenus pour :

Bâtiments Ville de GRAY

P1 : 53.560,00 €/AN HT

P2 : 30.985,00 €/AN HT

Bâtiments Communauté de communes

P2 : 17.270,00 €/AN HT

Le contrat entre la Ville de Gray et la société DALKIA France est conclu pour **une durée de cinq ans** à compter de la notification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer et régler les pièces du marché correspondant

---

## Questions diverses

### Maisons fleuries

Marie Breton informe le conseil que le concours communal des maisons fleuries 2016 aura lieu courant juillet. Elle invite les élus qui souhaitent faire partie du jury de s'inscrire au secrétariat de direction.

### Réunions ADMR

Marie Breton informe le conseil que les membres de l'ADMR invitent les élus qui le souhaitent à participer à leurs réunions de travail.

### Expo photo

Marie Breton donne au conseil le palmarès du concours photo organisé le mois passé et indique qu'une exposition des clichés sera installée un peu partout en ville.

### Quai Saint Esprit – Place du 4-septembre

Michel Baudry a constaté une ligne budgétaire pour le quai Saint Esprit. Il demande plus d'informations.

Frantz Thomas répond que pour le moment ce sont des provisions, rien n'est engagé. Un protocole d'accord va être signé entre les parties (Cabinet d'architecte et famille Boyer-Maniaque). Il semble que le compromis exact de cette place soit trouvé. Il ajoute que le projet officiel sera présenté à la population bientôt.

### Euro 2016

Monsieur le Maire revient sur les événements qui se sont déroulés à la suite de la victoire de la France dans le cadre de l'Euro 2016 dimanche soir. Il pousse un coup de gueule et qualifie la situation d'intolérable et d'inadmissible. Il dit avoir été interpellé par le journaliste de l'Est-Républicain dans la semaine l'informant de la tension qui commençait à monter avec les supporters. Dimanche soir, un cortège de véhicules est descendu en centre-ville avec des jeunes sur le rebord des portières, des enfants dans le coffre...en prenant tous les risques quitte à mettre en danger la vie d'autrui. Monsieur le Maire dit également que « nous sommes passés à 2 doigts d'un drame ». Il informe l'assemblée que 3 conducteurs/chauffards ont été arrêtés car ils ont semé la terreur à Gray.

Il conclut en indiquant qu'un dispositif gendarme/police sera mis en place et plus performant pour le match de jeudi prochain.

La séance est levée à 20h50